

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/10/2009

Réception par le Prefet : 12/10/2009

Publication : 16/10/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-13-5-2

Séance du vendredi 9 octobre 2009

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

PARTENARIAT POUR L'INVESTISSEMENT 2009 ENTRE LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN ET LA VILLE DE SAINT-LOUIS 1ÈRE PROGRAMMATION DES AIDES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009, relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2009-7-5-2, relative au renouvellement des conventions de partenariat pour l'investissement avec les villes de Colmar, Mulhouse et Saint-Louis pour la période 2009 et à la délégation accordée à la Commission Permanente pour assurer le suivi de ce dispositif des aides aux grandes villes et fixant le budget 2009,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve, dans le cadre du partenariat pour l'investissement 2009 entre le Département et la Ville de SAINT-LOUIS, la première programmation d'opérations telle qu'elle figure en annexe du rapport et pour laquelle le Département s'engage financièrement pour un montant de 500 000 €.

- ❖ Précise que les dépenses correspondantes seront imputées sur l'Opération 2009 – F232 - 666 – Chapitre 204 – Fonction 71 – Nature 20414 : Partenariat avec la Ville de SAINT LOUIS.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions